

**Réunion du 09 Avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 09 Avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc, Mr RAGOT Nicolas, Mr PONSIGNON Daniel, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc

Absents excusés: Mme LEGRIS Corinne

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra,

Secrétaire de séance : Mme Béatrice DESVOY JOPPE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 5 Mars 2018**

Après relecture et corrections, le compte rendu est approuvé à 6 voix/7, une abstention.

**Vote du Budget primitif 2018 et compte administratif 2017**

Suite à des modifications faites au budget primitif, le vote sera reporté au samedi 14 avril 2018.

**Vote des taux d'impositions directes**

Monsieur le Maire propose de diminuer les taux d'imposition, pour compenser l'augmentation des taux d'imposition de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole cette année. Cette proposition fait suite au pacte financier souhaité par la CCMC. Ainsi, les quatre taxes directes locales suivantes diminuent.

Habitation : 11.59 (au lieu de 13.17)

Foncier bâti : 5.81 (au lieu de 6.60)

Foncier non bâti : 5.93 (au lieu de 6.74)

CFE : 10.18 (au lieu de 11.57)

Le Conseil Municipal donne son accord pour à l'unanimité.

### **Vote des subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

Vote à 6 voix pour et une abstention.

<b>TITULAIRES</b>	<b>MONTANT</b>
ACPEI	80.00 €
ADMR	490.00 €
Familles Rurales des 5 villages	440.00 €
Récréàlire	80.00 €
Les Amis de nos Eglises	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-coole	80.00 €
ACPA	85.00 €
MARPA	207 €
<b>TOTAL</b>	<b>1542 €</b>

### **Investissements 2018**

Les travaux retenus pour 2018 :

- Eclairage extérieur de l'église (il est à remettre en état avec un éclairage en Leds).
- Matériel pour le centre culturel : 1 Percolateur, un congélateur, une armoire chauffante, et des grilles pour les armoires froides.
- du matériel outil pour les ouvriers communaux
- création du parking au niveau du verger
- installation d'ilots de sécurité grande rue et réfection de la rue des Auches Chevines.

Ces réalisations sont soumises à subvention.

Vote à l'unanimité soit 7 voix /7.

### **Cimetière, subvention LEADER**

Afin de « relier » le cimetière et le verger participatif et le centre du village, le rachat deux terrains situés au niveau du pont est nécessaire.

Une demande de subvention est à faire : Vote à l'unanimité soit 7 voix /7.

### **Acquisition de parcelles**

Le conseil municipal a décidé de l'emplacement du nouveau cimetière au lieu-dit « La Dessaulle ». Cette décision a été rendue obligatoire du fait de l'impossibilité d'augmenter le nombre de concessions déjà attribuées dans l'actuel.

Cette décision a fait l'objet d'une étude globale des déplacements doux dans le village, afin de permettre à tous, notamment aux personnes âgées, de pouvoir y accéder en toute sécurité.

La création d'un chemin piétonnier, agrémenté de bancs, a été décidée, du cœur du village à l'entrée du cimetière.

Afin de mener à bien ce projet, ces travaux nécessitent l'acquisition de deux parcelles situées à l'entrée du village côté Ecury sur Coole et référencées E 392 d'une contenance de 658 m<sup>2</sup> et E 98 d'une contenance de 90 m<sup>2</sup>.

Pour l'acquisition des deux terrains : Vote à l'unanimité soit 7 voix /7.

### **Sécurité routière dans le village / subvention**

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2018, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Grande rue avec notamment :

- la mise en place d'îlots de voiries pour le ralentissement de la circulation dans la Grande rue pour un montant de 8 482.60€ HT soit 10 179.12 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 8 482.60€ HT soit 10 179.12 € TTC auprès du Conseil Départemental de la Marne pour financer ces travaux en 2018.

Vote à l'unanimité soit 7 voix /7.

### **Cimetière, choix de couleurs huisseries et validation de devis**

M. PONSIGNON propose plusieurs coloris pour le bardage et les huisseries du futur bâtiment technique: coloris gris olive pour les huisseries et modèle douglas SIVALP gris pour le bardage : Vote à l'unanimité soit 7 voix /7.

### **Adhésion à la Section Départementale des propriétaires ruraux de la Marne**

Monsieur le maire propose d'adhérer (25€/an) à la Section Départementale des propriétaires ruraux de la Marne afin d'être aidé et conseillé pour gérer les terres appartenant à la commune.

### **Festivité du 14 Juillet 2018**

Le centre culturel est réservé afin faire une manifestation le samedi 14 juillet. Une réunion est prévue le 15/05/18 à 19h à la mairie. Une invitation sera envoyée à tous les habitants afin qu'ils y participent activement.

### **Projet éolien**

7 sociétés ont été rencontrées dans le cadre du projet éolien sur la commune.

Le conseil municipal, dans un premier temps avait retenu 3 entreprises. Monsieur le maire rappelle les propositions de ces trois sociétés : JPee, Eolfi et Nordex.

Le conseil municipal décide le choix d'un constructeur pour engager avec celui-ci sur le projet.

Monsieur Luc MILLON, président de l'AF (Association Foncière de la commune) ne prend pas part ni au débat ni au vote.

La société NORDEX est retenue à 5 voix /6 et une abstention.

### **Architecte / cimetièrre**

Concernant le permis de construire du bâtiment technique, deux architectes ont été sollicités. Le premier devis s'élève à 4466.10 € ttc, le deuxième à 5940€ ttc. Ces devis ne correspondent pas aux frais occasionnés : ils représentent le projet global relatif au cimetière alors qu'il nous faut un devis uniquement pour le bâtiment technique.

Afin de pouvoir réaliser les travaux dans les meilleurs délais, le conseil municipal accepte un devis à hauteur de 4500€ HT : vote à l'unanimité à 7 voix /7.

### **Informations diverses :**

Urbanisme 2018 : Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une piscine et d'un abri rue des Auches Chevines.

Réunion pour le 14 juillet : 15 Mai 2018

Fleurissement, plantations : 19 Mai 2018 à 8h30

Prochaine Réunion de Conseil municipal le 14 Mai 2018.

La séance est levée à 00h15.

Sous réserve d'approbation